



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 juin 2020

Rencontre avec les organisations syndicales représentatives de la police nationale

Comme il l'avait annoncé lundi lors de sa conférence de presse, Christophe CASTANER, ministre de l'intérieur, a reçu hier et aujourd'hui avec Laurent NUNEZ, secrétaire d'État, l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la police nationale.

Le ministre et le secrétaire d'État leur ont réaffirmé leur soutien total face aux mises en cause et aux amalgames inacceptables dont les forces de l'ordre sont la cible. Ils ont rappelé qu'ils avaient toujours refusé le concept de « violences policières » et qu'ils refusaient avec la même vigueur les accusations de racisme lancées contre les forces de l'ordre. Ils ont rappelé aussi qu'ils étaient déterminés à mener avec les organisations syndicales le combat contre les propos et les comportements qui portent atteinte à l'honneur de la police et de la gendarmerie.

Parce que les forces de l'ordre sont dans la société et ne sont pas imperméables à ses maux, il peut arriver que des policiers et des gendarmes tiennent des propos ou commettent des actes racistes. Dans ce cas, les faits et les responsabilités doivent être établis et les fautes sanctionnées, car l'exigence d'exemplarité est indissociable de leur engagement. Mais le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'État l'ont redit aux organisations syndicales : ils feront toujours la différence entre les fautes de quelques-uns et l'action sans faille des forces de l'ordre au service des Français.

S'agissant de la mesure de suspension à titre conservatoire en cas de propos ou d'acte raciste, le ministre et le secrétaire d'État tiennent à préciser une nouvelle fois qu'il n'a jamais été question de remettre en cause la présomption d'innocence à laquelle policiers et gendarmes ont évidemment droit, comme tout un chacun. L'instruction adressée le 5 juin aux directeurs de la police et de la gendarmerie nationales est claire : elle dispose qu'en cas d'acte raciste, sexiste, antisémite ou discriminatoire, dès lors que les faits sont avérés, outre l'enquête disciplinaire ou judiciaire habituellement engagée, une mesure de suspension à titre conservatoire doit être systématiquement envisagée. C'est par exemple la décision qui a été prise dans l'affaire de l'Île-Saint-Denis : les deux fonctionnaires s'étant dénoncés, ils ont été immédiatement suspendus, et l'enquête de l'IGPN se poursuit.

Quant à la technique de l'étranglement, elle a été jugée dangereuse par le groupe de travail conjoint dirigé par les directeurs généraux de la police et de la gendarmerie nationales, chargé en janvier dernier par le ministre de l'intérieur de passer en revue l'intégralité des gestes et techniques d'intervention des forces de l'ordre. Conformément aux préconisations de ce groupe de travail, cette technique, qui consiste à enserrer le cou de manière prolongée afin de réduire l'afflux d'oxygène et limiter le tonus musculaire, ne sera plus enseignée dans les écoles de police. Elle ne l'est déjà plus en gendarmerie ou dans les rangs de l'administration pénitentiaire. Un groupe de travail sera chargé d'ici le 1^{er} septembre de déterminer les techniques et moyens matériels de substitution, auxquels les fonctionnaires seront alors formés. Parce qu'il a pu y avoir de l'incompréhension parmi les policiers, il convient de préciser que cela ne remet pas en cause, dans les cas de confrontations physiques avec des individus qui opposent une résistance, la possibilité de réaliser une prise arrière de façon à amener l'individu au sol pour le menotter. Quant aux phases de maintien au sol, il sera interdit d'appuyer sur la nuque ou le cou.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lors des discussions avec les organisations syndicales, la généralisation du pistolet à impulsion électrique (PIE) n'a pas été demandée. Il a été convenu qu'une expérimentation territoriale du PIE de dernière génération serait conduite afin d'évaluer son utilité et son efficacité. Il y a eu également consensus pour aller vers une généralisation des caméras-piétons, dont la technologie doit monter en gamme, et dont les images doivent pouvoir être utilisées pour établir les faits quand une intervention des forces de l'ordre est mise en cause.

Christophe CASTANER, ministre de l'intérieur, et Laurent NUNEZ, secrétaire d'État, se félicitent de ces échanges constructifs avec les organisations syndicales. Ils réaffirment leur volonté de mener le combat contre le racisme avec les forces de l'ordre, et leur engagement à les défendre en toutes circonstances comme ils l'ont fait depuis vingt mois, à se battre pour leur honneur comme pour leurs conditions de travail, parce qu'elles sont le rempart de la République et les garantes de la sécurité des Français.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Le Secrétaire d'État

Paris, le 12 juin 2020

A vous toutes et tous,

Mesdames et messieurs les commissaires, officiers, gradés et gardiens, adjoints de sécurité et personnels administratifs, techniques et scientifiques de la Police nationale,

« J'aimerais que chacun se rappelle que la France, ce n'est pas les Etats-Unis. Se rappelle que policiers et gendarmes interviennent pour chacun de nos appels. Qu'ils sont là, sans cesse, présents, face au terrorisme, face au crime, face aux trafics, face aux violences, face au racisme, aussi.

Alors oui, avec Laurent Nuñez, nous ne cesserons de défendre l'honneur des forces de l'ordre. Nous ne cesserons de les défendre face aux coups et aux insultes. Face aux amalgames et aux slogans orduriers. Non, je n'accepterai jamais les accusations permanentes d'une partie, bien minoritaire, mais hurlante de la population. »

Ces mots ont été prononcés lundi. Mais nous n'avons pas attendu lundi pour les dire. Depuis un an et demi que nous sommes vos ministres, nous les revendiquons et nous les traduisons en actes.

Nous savons bien que la société attend de vous bien plus que l'exercice de votre métier et que, trop souvent, vous êtes seuls face à l'adversité et au danger. Nous sommes solidaires de vous.

Alors depuis notre prise de fonction, nous nous sommes battus pour vous sur chaque sujet, chaque dossier. Vos moyens ont été renforcés avec un milliard d'euros supplémentaire pour le budget de la sécurité, le renouvellement de vos véhicules et 900 millions d'investissement pour le parc immobilier des forces de l'ordre. Les effectifs ont augmenté et le recrutement de 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires se poursuit. Nous nous sommes engagés pour vos salaires. Nous avons débloqué – enfin – le dossier des heures supplémentaires et entamé la réforme des cycles horaires pour vous permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Ce combat pour vos conditions de travail et d'équipement, nous sommes déterminés à le poursuivre et l'intensifier pour vous permettre de vous libérer des tâches indues et vous concentrer sur votre cœur de métier : la lutte contre la délinquance et la protection de nos concitoyens. C'est le but de la Police de sécurité du quotidien de faire en sorte que chaque acteur de la sécurité – polices municipales, agents de sécurité privée, médiateurs, bailleurs sociaux... – joue pleinement son rôle et se mobilise davantage à vos côtés. Ces enjeux sont au cœur du livre blanc pour la sécurité intérieure, auquel nous travaillons.

Lundi, nous n'avons pas dévié un instant de cette ligne. Nous vous avons réaffirmé notre soutien total mais exigeant, car vous êtes les sentinelles de la République et que votre engagement appelle une exemplarité de chaque instant.

Le racisme n'a pas sa place dans notre société. Il n'a pas sa place, non plus, dans la police et la gendarmerie. Non, la police et la gendarmerie ne sont pas racistes. Mais oui, chaque propos, chaque comportement discriminatoire porte atteinte à l'honneur des forces de l'ordre et doit être sanctionné. Cette exigence, nous la portons. Nous l'assumons. Il en va de la réputation de ce que vous appelez « la Grande maison ».



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Une expression, « *soupçon avéré* », a pu créer parmi vous du doute et de l'incompréhension. Que les choses soient claires : il n'a jamais été question de remettre en cause la présomption d'innocence à laquelle les forces de l'ordre ont évidemment droit, comme chaque citoyen. L'instruction adressée le 5 juin à votre directeur général est sans ambiguïté : en cas d'acte raciste, sexiste, antisémite ou discriminatoire, dès lors que les faits sont avérés, une suspension doit systématiquement être envisagée à titre conservatoire. Ni plus, ni moins.

Lundi a été l'occasion de rappeler, aussi, que l'usage de la force est parfois nécessaire et qu'il est votre prérogative. Vous le savez, vous qui êtes trop souvent confrontés aux insultes, aux coups, aux guet-apens.

Cet usage de la force doit se faire avec proportionnalité, dans le respect des règles et de la déontologie : c'est la condition même de la confiance que les Français, tous les Français, doivent placer en vous.

Mais il n'est évidemment pas question de vous désarmer face aux délinquants et de vous priver des gestes indispensables pour vous défendre et pour interpellier. C'est pourquoi nous homogénéisons les techniques d'interpellation entre police et gendarmerie et que nous renforçons votre formation. Jugée dangereuse, la technique de l'étranglement ne sera plus enseignée. Vous conserverez bien entendu la possibilité, entre autres, de réaliser une prise arrière pour amener au sol et maîtriser un individu qui vous résiste.

Enfin, nous avons rappelé que le respect et la confiance allaient dans les deux sens. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas hésité au cours des derniers mois à saisir la justice pour des faits de diffamation, d'injure publique ou de provocation à la violence à l'encontre des forces de l'ordre.

Vous devez être protégés contre ceux qui vous haïssent, vous menacent, vous insultent et vous blessent. Nous l'avons dit lundi en demandant à ce que votre prise en charge par l'administration soit mieux assurée lorsque vous êtes victimes de ces agissements.

Vous ne devez pas vivre sous la menace de vidéos tronquées et trompeuses, publiées sur les réseaux sociaux : c'est pourquoi nous généraliserons les caméras-piéton de nouvelle génération sur la voie publique. Les images enregistrées permettront d'établir les faits et de vous défendre face aux mises en causes injustifiées.

Mesdames, messieurs,

Depuis des semaines, à force de raccourcis, d'amalgames et d'arrière-pensées, des groupes minoritaires vous accusent et vous accablent, oubliant que sous l'uniforme bleu de la loi se trouvent des femmes et des hommes dont la vie n'est qu'engagement et courage.

S'en prendre à vous, c'est s'en prendre à la République.

Ces derniers mois ont été éprouvants. Votre mobilisation a été sans faille. Nous avons aujourd'hui d'importants défis à relever, pour vous, pour les Français, pour la sécurité de demain. Menons-les ensemble, avec dialogue, détermination et exigence.

Soyez fiers de ce que vous êtes, comme nous sommes fiers de vous.
Vous pouvez compter sur nous, nous savons pouvoir compter sur vous,


Christophe Castaner


Laurent Nuñez